

ENVIRONNEMENT



DES TONDEUSES À SABOTS

Cinq boucs et cinq moutons ont été installés à la ferme Bodié. D'autres se trouvent dans les anciens espaces verts de la commune, à proximité du cimetière.

LA CHAPELLE-SAINT-LUC. La mairie expérimente l'écopâturage, la tonte avec boucs et moutons, dans deux espaces verts. Une méthode économique et favorable à la biodiversité.

Un petit groupe d'enfants s'arrête derrière les grilles de la ferme Bodié, essayant d'apercevoir une bête ou deux. « Regarde, il y en a un autre ! », s'exclame l'un d'entre eux, visiblement ravi. Des moutons et des boucs en plein cœur de La Chapelle-Saint-Luc, forcément, ça attire les regards.

« On essaie de faire revenir la nature en ville. »

Jean-Paul Braun, adjoint au maire

C'est l'un des effets recherchés par la municipalité : « On essaie de faire revenir la nature en ville, pour qu'elle soit plus présente dans le quotidien des gens », explique Jean-Paul Braun, premier adjoint au maire, chargé de l'évolution urbaine et de la transition écolo-

gique. Depuis la fin juillet, La Chapelle-Saint-Luc teste la méthode de l'écopâturage dans plusieurs espaces verts communaux. Le principe : faire pâturer des animaux herbivores (ici, des boucs et des moutons) pour entretenir ces espaces, en substitution ou en complément de la tonte mécanique. Cinq boucs de race cachemire et alpin et cinq moutons d'Ouessant sont installés sur la ferme Bodié, et un couple de moutons (en plus du bélier du parc Pitois) se trouve sur l'ancien site des espaces verts, à proximité du cimetière. Ces animaux sont loués à l'éleveur « Aux Poils d'Assenay ».

PLUS ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Cette méthode, déjà testée dans plusieurs communes françaises, présente plusieurs avantages. D'une part, elle permet de réduire les coûts de gestion. « Ça nous

coûte moitié moins cher à l'année que d'utiliser la tonte mécanique », assure Jean-Paul Braun, qui précise que les employés municipaux qui s'attellent d'ordinaire à ce travail sont affectés à d'autres tâches.

La tonte naturelle est d'ailleurs particulièrement efficace, puisqu'un mouton pourrait entretenir au moins 1000 m² de terrain dans l'année. Pendant que les moutons mangent l'herbe, les boucs travaillent aussi en hauteur, en s'attaquant aux lauriers, par exemple.

Bien sûr, il existe des contraintes. Si le site en friche de la ferme Bodié se prête bien à l'écopâturage, le test est plus difficile à passer ailleurs : il est nécessaire de disposer d'un enclos fermé et les déjections animales ne seraient pas appréciées par tout le monde partout... « On ne peut pas imaginer mettre des moutons devant la mai-

rie », reconnaît l'adjoint au maire. Mais cette gestion mise en place par la mission dédiée au développement durable a surtout des effets positifs sur l'environnement, dont la baisse des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des déchets verts, la fertilisation naturelle des sols et l'absence de pollution sonore. « C'est une petite mesure écologique, mais ça pourrait être le début de quelque chose de plus grand », pense Jean-Paul Braun. Il évoque la possibilité de mettre en place des activités de maraîchage dans la commune : un projet est en cours avec Troyes Champagne Métropole.

S'HABITUER À LA PRÉSENCE ANIMALE

Cette expérimentation a aussi une vocation éducative. « On souhaite lancer des animations avec les écoles à partir d'octobre, il pourrait y avoir un concours de prénoms », indique l'adjoint au maire. Ces

animaux, peu craintifs, ont l'habitude d'être en contact avec du public à la ferme d'Assenay. Attention, toutefois, à ne pas pénétrer dans leur enclos sans autorisation. Il est aussi impératif de ne pas les nourrir... Même si, pendant notre visite, certains avaient envie de ne faire qu'une bouchée de nos notes...

Les Chapelains auront le temps de s'habituer à leur présence, puisque les moutons et les boucs sont loués pour un an. Une partie des animaux devrait même pouvoir rester l'hiver en fonction de l'état du terrain, et un bâtiment peut leur servir d'abri. « Il y aura peut-être des naissances », prévient l'adjoint au maire. ■

CLÉMENTINE SIMON (AVEC C.M.)

Si vous observez un animal blessé ou en danger, veuillez contacter les numéros d'urgence suivants : 03 25 71 34 34 (mairie) ou 03 25 46 59 94 (Aux Poils d'Assenay).